

# MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MAHARU 28. - N° 15.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 11 Aperua 1879.

**PAIX DE L'ABONNEMENT (paquet d'annonces):**  
 Un an, 50 francs.  
 Six mois, 25 francs.  
 Trois mois, 15 francs.  
 Un an, 50 francs.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser  
 à M. le Directeur de l'Intérieur, à Papeete.  
 IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

**PAIX DES AFFAIRES (en comptant):**  
 Les 30 premiers lignes, 80 c. ligne.  
 Au-dessus de 30 lignes, 25 c. ligne.  
 Les annonces reçues ne paient le motif de prise de  
 première insertion.

## SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêté: port d'exportation des terrains sur lesquels doit être édifiée la nouvelle résidence des Toa; — promulgation du décret du 14 janvier 1879 portant réduction des droits de poste (décret y annexé).  
**Mutations, etc.** — Avis administratifs.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Nouvelles locales. — Bulletin télégraphique. — La France au cœur de l'Afrique. — Océan agricole. — Etat civil. — Mouvements commerciaux. — Mouvements du port. — Objets trouvés. — Annonces. — Observations météorologiques.

## PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'article 2 de l'arrêté local du 15 octobre 1874 portant organisation du service de l'enseignement et du domaine colonial dans les Etablissements français de l'Océanie;

Vu le plan des terrains numérotés 1, 2 et 3 annexé à la lettre de M. le Chef du service des routes et chaussées, demandant la construction à Fakarava d'une nouvelle résidence aux Tuamotu, par suite de la destruction par un ouragan de l'ancienne résidence située à Anaa;

Vu l'urgence de procéder le plus promptement possible à cette construction dans un but d'utilité publique;

Le Conseil d'administration ayant été préalablement consulté;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Art. 1<sup>er</sup>. L'exportation des terrains n° 1, 2 et 3 portés au plan ci-dessus indiqué est prononcée pour cause d'utilité publique.

Les publications et affiches devant être fixées et apposées aux Tuamotu, pour éviter tout retard, le receveur des domaines présentera requête au tribunal de première instance pour la nomination d'urgence des experts afin de permettre à l'administration d'entrer en possession immédiate de ces terrains, conformément aux prescriptions de l'arrêté précité.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur et le Chef du service judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 4 avril 1879.

F. PLANCKE.

Par le Commissaire de la République:  
 L'Ordonnateur f.f. de Directeur des affaires judiciaires, l'Intérieur,  
 H. JOYAU. C. DEMANT.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'article 65 de l'instruction ministérielle du 26 juin 1869;

Vu l'arrêté local du 21 janvier 1876 portant organisation du service postal dans les Etablissements français de l'Océanie;

Vu l'arrêté local du 2 août 1876 promulguant la législation relative à l'Union générale des postes;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Art. 1<sup>er</sup>. Est promulgué dans les Etablissements français de l'Océanie et les Etats du Protectorat le décret du 14 janvier 1879 portant réduction des droits fixes de recommandation et de chargement applicables aux lettres échangées entre divers pays.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enre-

O va, te Tomara i te mau haupo raa farani i Océanie, te Aavaha o te Beupuritia i te mau fenua Totaitea.

I te hio raa i te irava 2 no te faue raa o te fenua nei no te 15 no alopa 1851, o te fenua i te obipa tomita raa e te haupo i te mau fenua farani i Océanie;

I te hio raa i te bohoo a te fenua i tapoo hio i te n° 1, 2 e 3 o te oti hio hia mai i te raa i te raa i raa hio i te mau obipa pumoo i te eatura, o te ani mai i te faa hio i te faa hio i te hio fava lavana ahi o te mau fenua Tuamotu, no te pau raa i te hio vero rahi, te fero tavana habito e vai i Anaa;

I te hio raa e e mea hio raa i faa hio i te faa hio i te mau fava raa e mai hio i te tasta 'toa, no te ui raa hio i te mau o te Apoo raa hio i te mau o tasta vai raa;

No te ani raa o te Ordonnato o te raa i te fero tasta fava raa o te fenua nei.

VA FAUVE E TE PAUVE NEI:

IRAVA 1. Te rava hio nei, o mai hio i te tasta 'toa, na tapu fenua i tapoo hio i te n° 1, 2 e 3 o te oti fenua hio i roro i te bohoo e parau hio i roro nei.

E faa hio hio hio e e pita hio i te mau parau stoa no tei nei obipa i te mau fenua Tuamotu, ia ore rā i taupupu, e ani stu ia te tasta e haupo i te mau fenua a te hio i te tiriupupu matama e ia faatoroa oti hio i te hio tau tasta oti fenua i te hio i oti hio i te roro raa mai i te mau tau fenua raa, mai i te mau parau faa hio hio i roro tei nei faa raa.

IRAVA 2. Te Ordonnato o te rava i te obipa faa hio hio i te fenua nei e te rasta no te mau obipa hava raa, te mau fenua hio i te mau vai hio ahi o te raa no te haamara raa i tei nei faa raa, o te tomita hio i te mau vai hio raa e au r.

Papeete, le 4 no eperera 1879.

F. PLANCKE.

Par le Commissaire de la République:  
 Te Ordonnato f.f. de Directeur des affaires judiciaires, l'Intérieur,  
 H. JOYAU. C. DEMANT.

gistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 9 avril 1879.

F. PLANCKE.

Par le Commandant Commissaire de la République:  
 L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,  
 H. JOYAU.

## Décret portant réduction des droits de poste.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Vu les lois du 3 août 1875 et du 26 décembre 1878;

Vu les décrets des 29 octobre 1875, 4 mai et 31 septembre 1876, 16 mars et 16 mai 1877, 16 mars, 19 avril et 16 novembre 1878;

Vu le traité de l'Union générale des postes du 9 octobre 1874 et l'arrangement du 27 janvier 1876;

Sur le rapport du ministre des finances et du ministre de la marine et des colonies,

DECRETE:

Art. 1<sup>er</sup>. Le droit fixe de recommandation applicable aux lettres échangées entre la France et l'Algérie d'une part, et les colonies françaises d'autre part, ou adressées de colonie française à colonie française, ainsi qu'aux lettres adressées de France, d'Algérie, des colonies françaises et des bureaux français à l'étranger dans les pays étrangers appartenant ou assimilés à l'Union générale des postes, est réduit de 50 centimes à 25 centimes.

Art. 2. La même réduction est applicable aux lettres recommandées échangées entre les bureaux de poste français à l'étranger ou déposées dans ces bureaux à destination de la France, de l'Algérie et des colonies françaises, et vice versa.

Art. 3. Le droit fixe de chargement à percevoir sur les lettres de valeurs déclarées adressées de France et d'Algérie en Allemagne, en Belgique, dans le grand-duché de Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse, est également abaissé de 50 centimes à 25 centimes.

Art. 4. Le droit fixe applicable, d'après les dispositions en vigueur, aux lettres recommandées pour divers pays d'outre-mer étrangers à l'Union générale des postes, est uniformément diminué de 25 centimes.

Art. 5. Sont et demeurent abrogées, en ce qu'elles ont de contraire au présent décret, les dispositions des décrets suivants.

Art. 6. Les dispositions du présent décret seront exécutoires à partir du 10 janvier 1879.

Art. 7. Le ministre des finances et le ministre de la marine et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Versailles, le 14 janvier 1879.

Signé: M<sup>re</sup> de MAC-MAHON, duc de MAGENTA.

Par le Président de la République:

Le Vice-Amiral, Ministre de la marine et des colonies, Le Sénateur Ministre des finances,  
 Signé: A. POIVILLON. Signé: LÉON SAY.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, le service de l'enregistrement, du domaine, de la conservation des hypothèques et de la cartelle aux lieux vacants sera remis dans les formes réglementaires à M. Bonet, lieutenant de vaisseau, directeur de l'arsenal, par M. Rondeau, receveur titulaire, partant pour France en congé.

Cette remise de service aura lieu à la date du 10 avril 1879.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Rondeau, receveur de l'enregistrement et des domaines, prendra passage sur le courrier partant de Papeete le 15 du courant à l'effet de se rendre en France par la voie de San Francisco et de New-York.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, M. le lieutenant de vaisseau Angarde, officier d'ordonnance, prendra, à compter du 9 avril, les fonctions de Directeur des affaires indigènes, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Colomb-Roger, rappelé en France sur sa demande.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Perroux (Charles-Thodore), médecin de 2<sup>e</sup> classe, prendra passage sur le courrier partant de Papeete le 15 du courant à l'effet de se rendre en France par la voie de San Francisco et de New-York.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, M. le lieutenant de vaisseau Angarde, officier d'ordonnance, prendra, à compter du 9 avril, les fonctions de Directeur des affaires indigènes, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Colomb-Roger, rappelé en France sur sa demande.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Perroux (Charles-Thodore), médecin de 2<sup>e</sup> classe, prendra passage sur le courrier partant de Papeete le 15 du courant à l'effet de se rendre en France par la voie de San Francisco et de New-York.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Perroux (Charles-Thodore), médecin de 2<sup>e</sup> classe, prendra passage sur le courrier partant de Papeete le 15 du courant à l'effet de se rendre en France par la voie de San Francisco et de New-York.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Perroux (Charles-Thodore), médecin de 2<sup>e</sup> classe, prendra passage sur le courrier partant de Papeete le 15 du courant à l'effet de se rendre en France par la voie de San Francisco et de New-York.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Perroux (Charles-Thodore), médecin de 2<sup>e</sup> classe, prendra passage sur le courrier partant de Papeete le 15 du courant à l'effet de se rendre en France par la voie de San Francisco et de New-York.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Perroux (Charles-Thodore), médecin de 2<sup>e</sup> classe, prendra passage sur le courrier partant de Papeete le 15 du courant à l'effet de se rendre en France par la voie de San Francisco et de New-York.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Perroux (Charles-Thodore), médecin de 2<sup>e</sup> classe, prendra passage sur le courrier partant de Papeete le 15 du courant à l'effet de se rendre en France par la voie de San Francisco et de New-York.

REDACTEUR DE TAHITI.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendu sur la proposition de l'ordonnateur, le Directeur de l'Intérieur, est agréé la dérogation au règlement du supérieur général des Frères de Polynésie M. Fa'arua (Moua), en religion frère Juvénal, pour remplir à Papeete les fonctions de supérieur principal.

#### ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Par décision de l'Ordonnateur en date du 7 avril 1879, M. Prieux, sous-commissaire de la marine, est nommé commissaire aux travaux et approvisionnements en remplacement de M. de Jorma, aide-commissaire de la marine.

#### Service des Contributions.

Les contribuables sont prévenus que les extraits des rôles de prestation de 1879, pour Tahiti, sont déposés à la chefferie de chaque district.

Les prestataires qui désirent s'exonérer en argent auront un mois, à partir du 6 avril prochain, pour payer le montant de leur prestation: les Européens ou assimilés, Chinois ou Océaniques étrangers, au trésor Local; les indigènes du Protectorat, entre les mains du chef de leur district.

La prestation des routes pour 1879 est fixée à 12 francs, soit six journées à 2 francs l'une.

Passé le délai d'un mois ci-dessus indiqué, les prestataires qui n'auront pas payé le montant de leur prestation en argent devront s'acquitter de leurs journées de prestation, soit au moyen de prêt de voitures ou d'embarcations, soit par des travaux sur les routes.

2-2

#### Départ du courrier.

Le brig-golette *Péry* Edouard partira le 15 avril courant pour porter le courrier à San Francisco.

Les sacs seront fermés le même jour à 8 heures du matin. - 2-2

#### Avis aux navigateurs.

Erratum à l'Annuaire de Tahiti pour 1879.

Page 30. — Rectifier ainsi qu'il suit le 3<sup>e</sup> alinéa :

« A l'extrémité O. de la ville (Papeete) et vis-à-vis de la grande « passe se trouvent une batterie d'artillerie et DEUX FEUX ROUGES, « dont l'alignement indique la route à suivre par les bâtiments qui « se hasarderont à entrer la nuit. »

### PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 11 avril 1879.

L'inspection trimestrielle des corps de troupes de la marine qui composent notre garnison a eu lieu pour l'infanterie le lundi 7 et pour l'artillerie le mardi 8 et la matinée du mercredi 9 avril courant.

Les revues, évolutions et manœuvres ont été faites avenue de Sainte-Amélie, où se trouvent situés les bâtiments militaires.

Le Commandant a désigné aux officiers sa vive satisfaction pour la solide instruction donnée aux hommes placés sous leurs ordres.

Selon la coutume, il a été décidé que les bureaux et ateliers du Gouvernement seraient fermés le jeudi 10 et le vendredi 11 avril courant, à l'occasion de l'anniversaire de la semaine sainte.

Le vendredi, les pavillons seront hissés à mi-mât depuis 8 heures du matin jusqu'au coucher du soleil et le lendemain samedi jusqu'au moment où les cloches sonneront à l'église catholique.

A cet instant, une salve de 21 coups de canon sera faite sur le quel par la batterie de campagne. Les pavillons seront alors hissés en tête de mât et y resteront toute la journée.

L'on croyait la *ypoupa* morte; il paraît qu'elle n'était qu'engourdie par l'hivernage. Des gens des Tuamotu, nous de Tahiti, nous dit-on, l'ont ravivée avec un certain entraînement lundi dernier, sur le plateau du gouvernement, par un beau clair de lune. Beaucoup plus d'hommes que de femmes s'y livrent jusqu'à présent, et quelques *gagapa* aussi s'en mêlent, mais pour enlever à cette danse de caractère un peu de sa naïveté et de son originalité.

Quelques prisonniers sont actuellement employés à des cultures d'acclimatation dans le parc de l'hôtel du Gouvernement. La colonie ne peut que profiter de pareils travaux.

### BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.

#### RUSSIE.

St-Petersbourg, 18 février. — Le grand-duc Nicolas, fils du grand-duc Constantin, a été exilé à Orembourg pour avoir échoué des communications avec le *Zetung* de Berlin.

St-Petersbourg, 18 février. — La grève vient d'éclater dans deux importantes manufactures de coton de St-Petersbourg: les ouvriers demandent une augmentation de salaire, une diminution d'heures de travail et le travail d'un contre-maître anglais. On croit que cette grève va se propager.

St-Petersbourg, 22 février. — Le général Toldien télégraphie qu'il a commencé à évacuer Andrinople le 18 février, et que les Turcs occupent immédiatement les positions abandonnées. Le prince Kropotkin, gouverneur de Charkoff, a été grièvement blessé, vendredi soir, par un coup de feu tiré sur lui à la sortie d'un bal.

#### TURQUIE.

Constantinople, 21 février. — L'archevêque grec d'Andrinople a été tué par des Bulgares. Les grecs sont indignés et 3,000 d'entre eux ont requis le paterne des autorités locales.

Constantinople, 23 février. — L'archevêque d'Andrinople n'est pas mort, mais il a été grièvement blessé. Il a été attaqué à cause de ses sympathies pour les Turcs. Le prince Lobanoff a promis de faire relaxer les individus arrêtés dans le premier moment afin d'empêcher un soulèvement populaire.

#### EGYPTE.

Alexandrie, 18 février. — Le budget égyptien proposé de réduire l'armée à 10,000 hommes et de licencier le reste, y compris 2,000 officiers.

Le Caire, 18 février. — Une foule considérable s'est rassemblée aujourd'hui devant le ministère des finances; on y remarquait environ 400 officiers licenciés qui demandaient avec tumulte l'arrêté de leur soldat. Nubar Pacha, ministre des affaires étrangères, et Rivers Wilson, ministre des finances, ont été insultés par la populace au moment où ils quittaient le ministère. Rivers Wilson a eu son habit déchiré. Trente des perturbateurs ont pénétré dans le ministère; mais ils en ont été expulsés à l'arrivée du khédive et des consuls étrangers. Le khédive a harangué la foule; puis a essayé, par trois fois, mais sans succès, de sortir dans une voiture; il a été insulté par la foule. Sur ces entrefaites sa garde particulière est arrivée; elle a fait feu sur les perturbateurs, qu'elle a dispersés. On a fait plusieurs arrestations. Nubar Pacha a reçu un coup de feu dans la main. Le cocher du khédive et son maître des cérémonies ont été également blessés.

Le Caire, 19 février. — On croit qu'au conseil de cabinet tenu aujourd'hui, le khédive a insisté pour nommer un ministère de son choix, annonçant son refus de garantir la paix publique si Nubar Pacha continuait à faire partie du ministère. On dit que M. Rivers Wilson, ministre des finances, et M. de Bignières, ministre des travaux publics, ont exprimé leur confiance en Nubar Pacha. Une grande satisfaction règne parmi les officiers licenciés, et ils demandent la mise en liberté de ceux de leurs camarades qui ont été arrêtés hier.

Londres, 20 février. — On écrit du Caire: Un coup de feu a été tiré sur le khédive, mardi dernier, pendant la manifestation populaire. De grands efforts sont tentés auprès de Rivers Wilson pour l'engager à rester en fonctions; M. de Bignières attend l'avis du gouvernement français pour prendre une décision à cet égard. Une dépêche d'Alexandrie annonce que les officiers menacés de se révolter si leurs camarades ne sont pas relaxés. Le ministre de la guerre a donné sa démission. On dit que Nubar Pacha, un vieux Turc, succéderait à Nubar Pacha comme chef du ministère.

Londres, 21 février. — La tranquillité est rétablie au Caire; le fils du khédive, Mahomet Tewfik, héritier présomptif, paraît devoir succéder à Nubar Pacha.

Le Caire, 23 février. — Le gouvernement anglais a informé Rivers Wilson de son désir de le voir rester à son poste de ministre des finances. Il résulte des négociations secrètes qui ont eu lieu entre les gouvernements anglais, français et égyptien que la direction des affaires de l'Egypte sera laissée au khédive, qui assumera la qualité de président du Conseil; il sera assisté de Rivers Wilson comme ministre des finances, et de M. de Bignières comme ministre des travaux publics.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 6 février. — Gambetta a pris possession de sa résidence officielle au palais Bourbon. — M<sup>r</sup> Garbet, archevêque de Paris, répondant au père Hyacinthe qui lui notifiât l'ouverture d'une église du culte réformé à Paris, lui dit qu'il considère sa lettre comme portant l'impression d'une obédience mentale, exemple effroyable du châtiment que Dieu lui a infligé en punition de son infidélité à l'Eglise.

Paris, 9 février. — Le père Hyacinthe Lysoun, dissident de l'Eglise catholique orthodoxe, a ouvert hier une église catholique réformée dans le bâtiment qu'il possède rue de Valenciennes. Dans son sermon d'inauguration, le père Lysoun a informé les fidèles qui étaient présents qu'il avait obtenu le concours de l'évêque de Murray et de deux autres évêques protestants qui avaient promis de l'assister à l'occasion de la dédicace de la nouvelle Eglise, mais que des circonstances imprévues ont empêché ces prélats de tenir leur promesse.

Paris, 11 février. — M<sup>r</sup> Desprez, archevêque de Toulouse et de Narbonne, a été élevé à la dignité de cardinal.

Paris, 18 février. — Parmi les personnes cantonnées dans des baraquements près de l'Exposition, seize soldats sont morts de la fièvre typhoïde depuis quelques jours.

Paris, 21 février. — Le prince de Hohenlohe a donné hier une grande réception à l'ambassade allemande où se sont rencontrés des représentants de toutes les nuances politiques. On y remarquait le président Grövy, Gambetta, le duc d'Annam, le général Flourens et d'autres bonapartistes de distinction.

Londres, 25 février. — Une dépêche de Paris porte que l'ex-pré-

Le malade souffrait d'une ophthalmie qui, dit-on, est compliquée de lésions générales.

Paris, 20 février. — Passante, qui a tenté d'assassiner le roi d'Espagne, a été condamné à l'indétermination.

Paris, 20 février. — Le pape a reçu auprès lui les représentants d'un grand nombre de journaux catholiques publiés en Europe et en Amérique et lui a adressé une allocution sur l'influence et la mission de la presse. Il s'est, incidemment, que le pape a tenu à se souvenir de son Saint-Siège. — Le pape a reçu très-courtoisement le marquis de Gabrias, ambassadeur de France, qui lui a notifié officiellement l'élection de M. Grévy à la présidence de la République.

Madrid, 11 février. — Une lettre de Tanger (Maroc) porte que le gouverneur de Fez a chassé un réfugié dans une mosquée afin d'échapper aux violences de la populace soulevée contre lui. L'anarchie règne dans tout l'empire.

La Havane, 22 février. — Des avis d'Haïti, du 13 février, annoncent que le président Canaï a été complètement défait par les révoltés, commandés par le général Bonjannin, qui est maître de l'île. Germain Blanco est arrivé à St. Thomas, en route pour le Venezuela. Ses partisans ont pris possession de Laguaire et de Caracas.

Londres, 21 février. — En Birmanie règne la plus grande consternation par suite du massacre de la famille royale. Les victimes sont au nombre de 48. Les détails du meurtre sont horribles. On espère l'intervention de l'Angleterre pour empêcher une plus grande effusion de sang.

Londres, 22 février. — Le gouvernement chinois s'est pourvu en Allemagne d'un matériel considérable pour la manufacture de la poudre. Les Anglais et les Allemands dans l'intention de mettre la Chine en situation de se passer des importations anglaises et russes.

### La France au cœur de l'Afrique.

La Société géographique communique la note suivante sur l'expédition française de MM. Savorgnan de Brazza et le docteur Baily dans l'Afrique équatoriale :

La géographie contemporaine peut s'étonner d'avoir étendu considérablement nos connaissances sur d'immenses contrées restées jusqu'à ce jour, soit complètement inconnues, soit décrites d'après les données les plus vagues et les plus contradictoires.

La plus vaste de ces contrées, l'Afrique intertropicale, a été successivement abordée au Nord par le Nil, à l'Est par le Zambèze et les routes qui aboutissent à Zambézia. C'est dans cette dernière direction surtout que les plus grands efforts ont été entrepris et couronnés des plus brillants résultats : Livingston, Cameron et Stanley s'y sont acquis un renom immortel.

Du côté opposé, l'occident de l'Afrique équatoriale a toujours été plus difficile et plus dangereux que par la côte orientale. C'est à la France, dont les établissements coloniaux sont disséminés du Sénégal au Gabon, qu'est incombée plus particulièrement la tâche ingrate des explorations occidentales : René Caillié, Muge et Quintin, de Compiegne et Marche ont dignement soutenu l'honneur de la géographie française dans les assauts donnés au mystère ténébreux.

L'expédition qui vient de se terminer avec l'année 1878, après trois ans de fatigues, de souffrances et de périls, avait pour but de reconnaître le plus grand fleuve de notre colonie du Gabon, l'Ogooué, et d'être commandée par M. Savorgnan de Brazza, enseigne de vaisseau auxiliaire, assisté du médecin de marine Baily, et renforcée pendant sa première période de la collaboration de M. Marche, qui avait déjà, en compagnie de feu le marquis de Compiegne, reconnu considérablement dans l'Est notre connaissance du cours de l'Ogooué ; après avoir poussé une nouvelle exploration sur le cours inférieur du fleuve, M. Marche avait dû, en raison de son état de santé, abandonner ses compagnons et revenir en France au moment même où la deuxième partie de la campagne s'inaugurait sous les plus sombres perspectives. Ce fut lui qui rapporta les dernières correspondances des voyageurs, dont on entendit plus tard pendant quinze mois.

MM. de Brazza et Baily avaient, dès l'origine, été atteints par la maladie. Débarqués au Gabon à la fin de 1874, ils n'avaient pas tardé à ressentir les influences du climat, et ils n'étaient pas encore rétablis lorsque, en août 1875, ils quittèrent Lambaéné, le point de départ des expéditions européennes pour commencer leur véritable campagne. Ils avaient pour escorte douze *laptots* (soldats indigènes du Sénégal au service de la France), commandés en sous-ordre par le quartier-maître Hamon.

Dès l'origine, les explorateurs eurent à lutter contre la mauvaise volonté et la cupidité des noirs ; cette lutte devait se renouveler de distance en distance, à mesure qu'on passait d'une peuplade à une autre ; elle devait enfin se transformer en hostilité déclarée.

Le cours de l'Ogooué peut se diviser en trois parties à peu près égales : la supérieure, la moyenne et l'inférieure ; la moyenne suit à peu près la ligne équatoriale ; les deux autres inclinent d'environ un degré et demi vers le sud, l'une vers sa source, l'autre à son embouchure.

Les marchandises et les bagages ne pouvaient être transportés que l'aide des pirogues et des canots indigènes ; les troupes suivirent l'expédition jusqu'à un cours moyen du fleuve, puis, arrivées sur le territoire des Okanda, ils refusèrent d'aller plus loin. Ceux-ci élevèrent des prétentions excessives ; il fallut payer de la perte d'une partie des instruments et des marchandises leur dépit de n'avoir pas obtenu la rémunération qu'ils exigeaient.

On fit une première halte à un grand village établi sur le cours moyen de l'Ogooué ; de la M. de Brazza s'engagea par terre dans le pays des Fans, avec lesquels il put nouer quelques relations amicales et pénétrer jusqu'à Doumé, position déjà fort avancée sur le cours supérieur. Ce fut là que vint le rejoindre le docteur Baily, en août 1876, avec une escorte de marchandises. M. de Brazza, épuisé par son voyage à pied, était tombé gravement malade. Quand il fut guéri, il voulut lui-même réunir tout ce qu'il possédait de marchandises, sans valeur d'échange à l'aide de laquelle on puisse obtenir dans l'intérieur de l'Afrique les objets les plus indispensables à la vie. Il ne put rejoindre ses compagnons, à Doumé, qu'en avril 1877.

On allait repartir quand les Adoumas élevèrent de plus sérieuses difficultés ; les blancs, disaient-ils, avaient apporté la petite-vérole, et ils ne pouvaient plus aller plus loin.

On se fit une première halte à un grand village établi sur le cours moyen de l'Ogooué ; de la M. de Brazza s'engagea par terre dans le pays des Fans, avec lesquels il put nouer quelques relations amicales et pénétrer jusqu'à Doumé, position déjà fort avancée sur le cours supérieur. Ce fut là que vint le rejoindre le docteur Baily, en août 1876, avec une escorte de marchandises. M. de Brazza, épuisé par son voyage à pied, était tombé gravement malade. Quand il fut guéri, il voulut lui-même réunir tout ce qu'il possédait de marchandises, sans valeur d'échange à l'aide de laquelle on puisse obtenir dans l'intérieur de l'Afrique les objets les plus indispensables à la vie. Il ne put rejoindre ses compagnons, à Doumé, qu'en avril 1877.

On allait repartir quand les Adoumas élevèrent de plus sérieuses difficultés ; les blancs, disaient-ils, avaient apporté la petite-vérole, et ils ne pouvaient plus aller plus loin.

On se fit une première halte à un grand village établi sur le cours moyen de l'Ogooué ; de la M. de Brazza s'engagea par terre dans le pays des Fans, avec lesquels il put nouer quelques relations amicales et pénétrer jusqu'à Doumé, position déjà fort avancée sur le cours supérieur. Ce fut là que vint le rejoindre le docteur Baily, en août 1876, avec une escorte de marchandises. M. de Brazza, épuisé par son voyage à pied, était tombé gravement malade. Quand il fut guéri, il voulut lui-même réunir tout ce qu'il possédait de marchandises, sans valeur d'échange à l'aide de laquelle on puisse obtenir dans l'intérieur de l'Afrique les objets les plus indispensables à la vie. Il ne put rejoindre ses compagnons, à Doumé, qu'en avril 1877.

On allait repartir quand les Adoumas élevèrent de plus sérieuses difficultés ; les blancs, disaient-ils, avaient apporté la petite-vérole, et ils ne pouvaient plus aller plus loin.

et il fallait qu'ils soignent leurs malades ; ils réclamèrent ensuite des prix énormes pour transporter les bagages, et déclarèrent enfin qu'ils ne laisseraient emporter qu'une partie des marchandises.

La situation était critique ; on s'en tira par un expédient. On rempli secrètement un certain nombre de caisses de manière à obtenir un stock suffisant de caisses vides. Les caisses pleines furent emportées par MM. Baily et Hamon, pendant que M. Savorgnan de Brazza, avec quelques *laptots*, faisait de faire bonne garde autour des caisses vides. Quand il pensa que ses compagnons avaient franchi la limite des Adoumas, le chef de l'expédition se dérobait lui-même avec une pirogue et ses *laptots* ; mais comme le cours de l'Ogooué était semé de rapides, la petite embarcation, abandonnée à l'insouciance de ses conducteurs, chavira à plusieurs reprises et l'on courut les plus grands dangers. Enfin le ralliement de l'expédition s'effectua à la chute de Poulars, en amont de laquelle l'Ogooué se réduit à un bras plus qu'un cours d'eau insignifiant.

La campagne aurait pu se terminer ici, car la question d'avoir s'Ogooué était, comme on l'avait dit, une communication avec de grands lacs intérieurs, se trouvait résolue par la négative. Mais nos courageux explorateurs craignaient de ne pas avoir assez fait pour la science. Après quelques jours de repos, malgré le débâlement du leur santé et l'épuisement de leurs ressources, ils redoublèrent, en mars 1878, de quitter le bassin de l'Ogooué pour pénétrer plus avant encore dans l'intérieur.

Le dernier emploi qu'il fut alors des services des indigènes libres fut désastreux ; on mit vingt jours pour faire une dizaine de kilomètres et plusieurs caisses furent pillées. Recourant alors à un parti extrême et qui lui répugnait, M. de Brazza acheta une quarantaine d'esclaves pour porter les bagages.

Dans ces conditions, on traversa successivement les territoires des Oudoumbou, des Ombé et des Bataké, où il fallut attendre la fin de la saison sèche pour empêcher le pillage des marchandises par les indigènes et même par les porteurs.

En quittant le bassin de l'Ogooué, l'expédition eut à souffrir cruellement de la faim et de la soif, car les pays traversés étaient dévastés par la famine. Un cours d'eau, N'gamba, couvrait vers l'Est, conduisit les explorateurs sur une rivière importante, l'Alima, qu'ils approchèrent pour la première fois sur le théâtre de la géographie ; cette rivière, large de 150 mètres, présente une profondeur de plus de 5 mètres ; selon toute vraisemblance, elle est un des affluents du Congo dont Stanley vint de découvrir le véritable cours ; mais nos voyageurs, depuis d'un an, avaient eu à lutter avec le Congo civilisé, étaient loin de penser que ces eaux pouvaient, en dépit de leur direction, les ramener sur les bords de l'Atlantique.

Ils décidèrent néanmoins de suivre l'Alima, d'abord par terre, puis avec des pirogues achetées aux indigènes. Mais bientôt des démonstrations menaçantes auxquelles on n'attendit pas à succéder des coups de feu partis des deux rives, témoignèrent que les voyageurs étaient tombés dans les régions où Stanley avait eu à livrer de si rudes combats. Enfin les balles des indigènes ayant blessé trois hommes de l'escorte, il fallut répondre à la fusillade par la fusillade.

Le soir du même jour, on arriva en présence de grands villages qui, sur l'une et l'autre rives, étaient remplis d'ennemis. Il fallut éviter un combat de nuit sur le fleuve ; M. de Brazza débarqua sa troupe et la fit se retrancher. Bien lui en prit, car au point du jour il était assailli par trente pirogues d'ennemis, dont tous étaient armés de fusils. La lutte fut courte ; les noirs se dispersèrent après avoir fait l'épreuve de la supériorité des armes européennes. Toutefois, ce n'était pas avec une quarantaine de fusils et une provision déjà fort réduite de munitions qu'il fallait songer à continuer cette rude pénétration. On quitta donc le fleuve qui continuait à couler vers l'Est, pour se jeter dans la direction du Nord, où les naturels se montrèrent moins hostiles ; malheureusement on n'en put obtenir que d'insuffisantes provisions.

Après avoir traversé plusieurs cours d'eau qui coulaient tous vers l'Est, l'expédition, réduite à dessein à un petit nombre, M. de Brazza renvoya le docteur Baily et le quartier-maître vers l'Ogooué et poursuivit sa reconnaissance jusqu'au-delà de l'équateur. C'était là un acte du suprême héroïsme, car depuis plus de cinq mois le maréchal affaibli, pieds nus et les jambes couvertes de plaies, le chef de l'expédition était enfin lutté et retrait à la suite de la saison des pluies, qui, en inondant le pays, lui aurait interdit tout retour. Il put, en septembre, rejoindre ses compagnons, avec lesquels il redescendit l'Ogooué. Le 30 novembre, l'expédition arriva au Gabon.

Pour résumer en quelques mots cette étonnante campagne, nous dirons qu'elle dura trois ans, dont quinze mois passés sans aucune relation avec le monde civilisé ; que les explorateurs eurent à supporter toutes les souffrances et à lutter contre tous les dangers ; que le seul itinéraire de M. de Brazza, en pays inconnu, comprend plus de trente cents kilomètres, dont de huit cents parcourus à pied, et que la superficie conquise à la géographie sur le domaine absolument inconnu de l'Afrique équivalent à celle de plus d'un de nos petits Etats européens.

Voici, disent les *Débats*, de curieuses observations consignées dans le journal de bord d'un navigateur américain : On a cité comme l'arbre le plus gigantesque d'Australie, le manglier d'Afrique, le dragonnier des Canaries, le calcestrum au baobab, on parle de l'arbre de la Haute-Guinée ; mais aucun de ces colosses de la végétation n'égale les gigantesques proportions du figuier monstrueux qui existe à Albreja. Albreja est une petite localité située sur le rive droite du fleuve de Gambie qui, ainsi que le Sénégal, arrose la Sénégalie et se jette dans l'océan Atlantique. La France avait, à l'époque d'un certain nombre d'années, un comptoir à Albreja. Le figuier phénix d'Albreja est de la famille des figuiers d'Europe et d'Asie, c'est-à-dire des figuiers de l'Inde, de l'Italie et de Smyrne. La hauteur de son tronc est de 15 mètres ; sa circonférence, de 40 mètres. Les plus beaux arbres connus ont une circonférence de 8 à 10 mètres. On peut prendre pour sujet de comparaison le labyrinthe du Jardin des Plantes de Paris. Le tronc du figuier monstrueux est composé de telle sorte qu'il semble composé de plusieurs arbres joints les uns aux autres. Les branches très-souffles forment un arbré circulaire de 70 mètres de contour. Sous cette voûte de verdure que les rayons du soleil équatorial ne peuvent pénétrer, les indigènes se reposent dans une salle commune, et s'y livrent à leurs travaux, à leurs jeux, etc.

## Archives PF-Messenger-11/04/1879